



Ce modèle de Supplément au Diplôme est conforme au modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Le supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la « transparence » internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. Il doit être dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance. Toutes les informations requises par les huit parties doivent être fournies. Lorsqu'une information fait défaut, une explication doit être donnée.

This Diploma Supplement model is consistent with the one developed by the European Commission, Council of Europe and UNESCO/CEPES. The purpose of the supplement is to provide sufficient independent data to improve the international « transparency » and fair academic and professional recognition of qualifications (diplomas, degrees, certificates etc.). It is designed to provide a description of the nature, level, context, content and status of the studies that were pursued and successfully completed by the individual named on the original qualification to which this supplement is appended. It should be free from any value judgements, equivalence statements or suggestions about recognition. Information in all eight sections should be provided. Where information is not provided, an explanation should give the reason why.

Avertissement :

Ce présent supplément ne vaut qu'accompagné du diplôme officiel délivré par la Haute Ecole de la Province de Liège et contresigné par la Communauté française de Belgique.

This Diploma Supplement is only valid if presented with the official diploma issued by the Haute Ecole de la Province de Liège and countersigned by the Belgian French-speaking Community.

1. INFORMATIONS SUR LE TITULAIRE DU DIPLOME / INFORMATION IDENTIFYING THE HOLDER OF THE QUALIFICATION

1.1. Nom(s) de famille / Family name(s):

1.2. Prénom(s) / Given name(s):

1.3. Date et lieu de naissance (jour / mois / année) (pays) / Date and place of birth (day/month/year) (country):

1.4. Numéro de matricule de l'étudiant(e) / Student identification number or code:

2. INFORMATIONS SUR LE DIPLOME / INFORMATION IDENTIFYING THE QUALIFICATION

2.1. Intitulé du diplôme et titre conféré / Name of qualification and title conferred : Master en kinésithérapie, enseignement supérieur de type long, catégorie Paramédicale, section Kinésithérapie

2.2. Principaux domaines d'études couverts par le diplôme / Main fields of study for the qualification:
Catégorie PARAMEDICALE

2.3. Nom(s) et statut(s) de l'(des) établissement(s) ayant délivré le diplôme (dans la langue officielle de l'établissement) / *Name and status of awarding institution (in original language)* :

Haute Ecole de la Province de Liège. Etablissement reconnu officiellement par la Communauté française de Belgique.

2.4. Nom et statut des établissements dispensant les cours (si différents du point 2.3.) / *Name and status of awarding institution (if different from 2.3.) administering studies* : voir point 2.3

2.5. Langue de formation / examen / évaluation / *Language(s) of instruction/ examination/ evaluation*: Français.

3. INFORMATIONS SUR LE NIVEAU DE QUALIFICATION / *INFORMATION ON THE LEVEL OF THE QUALIFICATION*

3.1. Niveau de qualification / *Level of qualification* : Enseignement de type universitaire organisé en deux cycles : diplôme de deuxième cycle.

Niveau 7 du cadre des certifications de la Communauté française de Belgique.

Pour de plus amples explications sur la signification de ce classement, voir rubrique 8.

3.2. Durée officielle du programme / *Official length of programme* : second cycle de 1 année - 60 crédits (ECTS) - après réussite du premier cycle ou d'un premier cycle équivalent ou

3.3. Conditions d'accès / *Access requirements* :

Bachelier en kinésithérapie

4. INFORMATIONS SUR LE CONTENU ET SUR LES RESULTATS OBTENUS / *INFORMATION ON THE CONTENTS AND RESULTS GAINED*

4.1. Organisation des études / *Mode of study* : Formation à temps plein

4.2. Exigences du programme / *Programme requirements* :

La formation comprend des activités d'enseignement, à raison de 14 crédits ECTS et des activités d'intégration professionnelle à raison de 46 crédits ECTS.

Les activités d'intégration professionnelle incluent des stages à raison de 27 semaines. En outre, au terme de sa formation, l'étudiant est tenu de présenter un travail de fin d'études ou mémoire, si celui-ci est prévu par le règlement des études.

Le jury d'examen déclare admis de plein droit l'étudiant qui a obtenu au moins 50 % des points attribués à chaque examen et 60% des points attribués à l'ensemble de l'épreuve. Chaque jury d'examen délibère collégalement et souverainement sur l'admission, l'ajournement ou le refus des autres étudiants ainsi que sur l'attribution des mentions compte tenu des objectifs assignés à la formation.

En l'occurrence, le Master en kinésithérapie doit être capable :

- d'élaborer le traitement suite au prescrit du médecin.
- d'en assumer la conception et la mise au point, ainsi que la réalisation des examens et bilans de motricité du patient.
- de prester des interventions systématiques destinées à remédier à des troubles fonctionnels de nature musculo-squelettique, neurophysiologique, respiratoire, cardio-vasculaire et psychomotrice
- d'appliquer de multiples techniques allant des diverses formes de massage aux différentes thérapies axées sur le mouvement : mobilisations actives et passives, méthodes spéciales de rééducation vertébrale, fonctionnelle ou psychomotrice, relaxation
- d'utiliser en thérapeutique préventive ou curative, la motricité et les moyens physiques non invasifs : l'eau (hydrothérapie), la chaleur, les radiations et ondes produites par l'électricité (physiothérapie)
- de faire appel à des appareillages simples ou complexes (mécanothérapie)
- d'assister la future maman dans la préparation de l'accouchement et la gestion de ses premiers pas dans la maternité.

4.3. Précisions sur le programme / Programme details:

Un relevé de notes (voir annexe) reprenant les différentes activités d'apprentissage suivies par l'étudiant est délivré annuellement.

Activités d'enseignement	Crédit
Déontologie - Ethique	1
Droit et législation sociale	1
Examens et bilans - Conception et mise au point des traitements	6
Pathologie générale et spéciale y compris la psychopathologie - psychiatrie	1
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : de relaxation	1
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : obstétricales	1
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : urologiques	1
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : pédiatriques	1
Stages	18
Enseignement clinique	8
Epreuve de synthèse	1
Séminaires, Mémoire	20

TOTAL: 60

Titre du Travail de fin d'études: Analyse critique de la méthode Teach et comparaison aux nouvelles méthodes de rééducation chez les patients autistes.

4.4. Système de notations / Grading scheme :

L'évaluation finale d'une activité d'enseignement s'exprime sous forme d'une note, comprise entre 0 et 20, le seuil de réussite étant 10/20. L'évaluation globale d'une année d'études s'exprime sous forme d'un pourcentage accompagné d'une mention selon le tableau de correspondance ci-dessous.

Le jury de délibération attribue collégalement et souverainement cette mention.

Mention obtenue	% des points (ensemble des examens d'une année)
La plus grande distinction	90%
La grande distinction	80%
La distinction	70%
La satisfaction	Année réussie

En fonction de leur importance, le jury tient compte d'un coefficient de pondération pour chaque matière reprise au programme des études. Le règlement des examens et le relevé de notes sont à la disposition de l'étudiant(e).

La note globale obtenue par années d'études, les notes obtenues pour chaque activité d'enseignement et leur transcription dans le système de notation ECTS sont renseignées dans une annexe au présent supplément.

Remarque : la transcription en ECTS se fait selon l'échelle de réussite suivante, établie sur plusieurs cohortes d'étudiants :

Echelle de notation ECTS de la HEPL:

Note ECTS	% d'étudiants admis qui devraient obtenir la note	Définition	Note HEPL	Note HEPL	% HEPL
A	10	INSUFFISANT-un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit	17,1 à 20	18,50	6,90
B	25		15,1 à 17	16,00	19,10
C	30		13,1 à 15	14,00	30,20
D	25		11,1 à 13	12,00	28,90
E	10		10 à 11	10,50	14,90
FX	-		INSUFFISANT-un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit	note <10/20	8,50
F	-	INSUFFISANT-un travail supplémentaire considérable est nécessaire	note <7/20	5	

4.5. Classification générale du diplômé / Overall classification of the graduate :

Mention obtenue: satisfaction (66,8%)

5. INFORMATIONS SUR LA FONCTION DE LA QUALIFICATION / INFORMATION ON THE FUNCTION OF THE QUALIFICATION

5.1. Accès à un niveau d'études supérieur / Access to further study :

- Spécialisation en psychomotricité

Les formations et/ou spécialisations auxquelles l'étudiant(e) a un accès par le biais du système des passerelles sont renseignées sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : <http://www.enseignement.be/passerelles>

5.2. Statut professionnel / Professional status :

NON APPLICABLE

6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES / ADDITIONAL INFORMATION

6.1. Informations complémentaires / Additional information :

Les informations marquées **X** se trouvent en annexe.

- Informations relatives aux programmes de mobilité auxquels l'étudiant(e) a participé;
- X** Informations relatives aux institutions, organisations ou entreprises belges ou étrangères ainsi que le(s) domaine(s) dans le(s)quel(s) il(elle) a effectué ses stages;
- Informations relatives aux langues dans lesquelles l'étudiant(e) a été formé(e) en Belgique ou à l'étranger;
- Informations relatives aux compléments d'études exigés de l'étudiant(e) dans le cadre des passerelles dont il (elle) a bénéficié, des dispenses;
- Informations relatives aux dispenses dont l'étudiant(e) a bénéficié;
- Informations relatives à la réduction de la durée des études et les dispositions légales appliquées;
- Informations relatives à l'étalement des études et les dispositions légales appliquées;
- X** Relevé de Notes.

6.2 Autres sources d'informations / Further information sources:

Site Web de la Haute Ecole : <http://www.hepl.be>
 Ministère de la Communauté française : <http://www.cfwb.be>
 National Academic Recognition Information Centre (NARIC):
<http://www.enseignement.be/prof/espaces/sup/naric/index.asp>
 Centre ENIC (European Network of Information Centres): <http://www.enic-naric.net>
 Ministère de la Communauté française, Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche obligatoire: equi.sup@cfwb.be

7. CERTIFICATION DU SUPPLEMENT / CERTIFICATION ON THE SUPPLEMENT

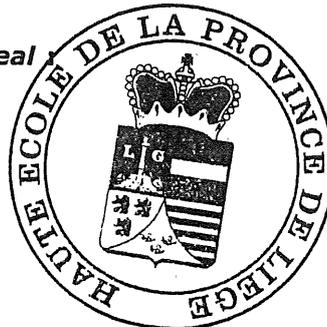
7.1. Date / Date: 24/01/2011

7.2. Signature / Signature:



7.3. Fonction / Capacity : Directeur-Président

7.4. Tampon ou cachet officiel/ Official stamp or seal



**8. INFORMATION SUR LE SYSTEME NATIONAL D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR /
INFORMATION ON THE NATIONAL HIGHER EDUCATION SYSTEM**

Système progressivement d'application en Communauté française à partir de l'année académique 2004-2005 selon le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Enseignement préscolaire							
Enseignement primaire (6 ans)							
Enseignement secondaire : général, technique, artistique, professionnel (6 ans)							
Enseignement supérieur							
		Universités	Hautes Ecoles		Ecoles supérieures des Arts		Instituts d'architecture
			Type court	Type long	Type court	Type long	Type long
1er cycle	Bachelier (niveau 6)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans) 240 crédits (4 ans) : Sage-femme	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)	180 crédits (3 ans)
Spécialisation (niveau 6)		/	60 crédits (1 an)	/	/	/	

2 ^{ème} cycle	Master (niveau 7)	60 crédits (1 an) : master 120 crédits (2 ans) : master à finalité didactique ou approfondie ou spécialisée ou 180 crédits (3 ans) : master en médecine vétérinaire 240 crédits (4 ans) : master en médecine	/	60 crédits/an (1 à 2 ans)	/	60 crédits/an (1 à 2 ans)	60 crédits/an (2 ans)
	Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (niveau 7)	30 crédits	/	30 crédits	/	30 crédits	/
	Master complémentaire/spécialisé (niveau 7)	Master complémentaire	Master spécialisé				
		60 crédits au moins (1 an au moins)	/	/	/	60 crédits au moins (1 an au moins)	/
3 ^e cycle	Doctorat (niveau 8)	180 crédits au moins	/	/	/	/	/



Catégorie: **PARAMÉDICALE** Implantation: **PARAMÉDICAL - Liège**
Section: **Master en kinésithérapie**
Année d'études: **1ère - Groupe: 4K4**

Nom et Prénom:

Relevé de notes - Session prolongée - Année académique 2009/2010

Activités d'enseignement	ECTS	Pré requis	Pondération	Note obtenue(/20)	Note ECTS
Déontologie - Ethique	1,0	N	15	11,0	E
Droit et législation sociale	1,0	N	15	13,5	C
Examens et bilans - Conception et mise au point des traitements	6,0	N	40	15,0	C
Pathologie générale et spéciale y compris la psychopathologie - psychiatrie	1,0	N	15	18,0	A
spécialisation : de relaxation	1,0	N	15	12,0	D
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : obstétricales	1,0	N	15	13,0	D
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : urologiques	1,0	N	15	12,2	D
Techniques spéciales y compris en psychopathologie- éléments de spécialisation : pédiatriques	1,0	N	15	12,0	D
Stages	NR				
Enseignement clinique	NR			14,7	C
Épreuve de synthèse				13,8	C
Séminaires, Mémoire	1,0	N	75	13,0	D
	20,0	N	150	11,7	D

Résultat: Est admis avec satisfaction.

Total: 66,86%

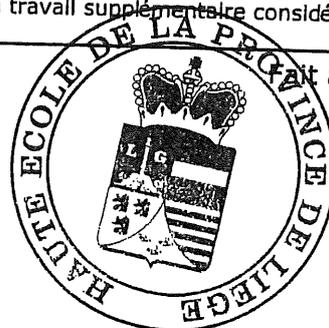
Motivation: Réussite de plein droit. Obtention du diplôme.

Codes utilisés: Abandon = A
Absence à un examen = NP
Dispense = D
Report de note = RN

Crédit résiduel validé = CR2
Crédit résiduel non validé = CR3
Crédit non acquis = CR1
Evaluation organisée une seule fois par année académique = NR

Echelle de notation ECTS:

Note ECTS	% d'étudiants admis qui devraient obtenir la note	Définition	Note HEPL
A	10		17,1 à 20
B	25		15,1 à 17
C	30		13,1 à 15
D	25		11,1 à 13
E	10		10 à 11
FX	-	INSUFFISANT-un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit	note <10/20
F	-	INSUFFISANT-un travail supplémentaire considérable est nécessaire	note <7/20



à Liège, le 24/01/2011